



Pour diffusion immédiate

Budget 2016-2017 :
La priorité demeure des services éducatifs de qualité à tous les élèves!

Bonaventure, 23 août 2016 – Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire René-Lévesque (CSRL) a adopté, le 16 août dernier, son budget pour l'exercice financier 2016-2017. Ce budget présente globalement un équilibre budgétaire avec un léger surplus d'opération de 61 500 \$ sur des revenus totaux de 80 M\$.

Faits saillants

Le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) introduit de nouvelles mesures accompagnées d'un investissement de 800 000 \$. Ce montant, dédié à la réussite de nos élèves, vient supporter prioritairement 2 axes d'intervention ciblés par le MEES.

- Renforcer la démarche de prévention des difficultés en lecture et en écriture au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire;
- Soutenir davantage les apprentissages en mathématique, science et technologie et langue d'enseignement au secondaire.

La CSRL maintient le cap sur ses objectifs de persévérance et de réussite :

- En priorisant les moyens inscrits dans sa Convention de partenariat 2014-2017;
- En modulant l'offre de services en fonction des besoins spécifiques des diverses catégories d'élèves;
- En maintenant un contrôle serré de ses dépenses administratives.

Taxe scolaire

Afin d'assurer des services éducatifs de qualité, la Commission scolaire René-Lévesque portera le taux de la taxe scolaire à 30.5¢ par 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une hausse de 0.5¢. À titre d'exemple, dans le cas d'une résidence évaluée à 100 000 \$, cela équivaut à une augmentation de 5 \$ par année.

-30-

Source :

Geneviève Saint-Hilaire
Communications
418 534-3003 – Poste 6030

Pour information et entrevue :